

Description

Les herboristes cueillent et conditionnent des plantes afin d'en faire des remèdes et des préparations diverses. Cosmétiques à base de plantes, mélanges d'huiles essentielles, tisanes, baumes ou pommades sont ensuite vendus, par les herboristes eux-mêmes ou dans un magasin spécialisé. De plus, ces professionnels prodiguent des conseils sur leurs produits et sur l'alimentation. Leur activité s'inscrit dans le respect et la protection de l'environnement.

Leurs principales activités consistent à:

Cueillette, culture et conditionnement

- reconnaître et cueillir les plantes médicinales dans la nature, en veillant à protéger l'environnement et à ne pas détruire leur habitat;
- cultiver des plantes, indigènes ou exotiques;
- sécher et conditionner convenablement les plantes cueillies pour assurer la meilleure conservation possible;

Préparation de produits

- élaborer des recettes ou utiliser des recettes déjà existantes;
- préparer des produits naturels (tisanes, baumes, pommades, gels, cosmétiques, sels de bain, etc.) à base de plantes fraîches ou sèches et d'huiles essentielles;
- préparer des mélanges d'huiles essentielles achetées dans le commerce destinées à des usages précis;

Vente, conseil et animation

- vendre leurs produits dans leur propre commerce, dans un magasin diététique, sur les marchés ou en droguerie;
- conseiller les clients sur le bon usage des plantes et préparations, ainsi que sur leur hygiène de vie, leur nutrition et les compléments alimentaires qui pourraient leur être bénéfiques;
- informer la clientèle des éventuels risques d'allergies ou des contre-indications, renseigner sur les posologies;
- animer des ateliers de découverte de plantes ou de préparations, des promenades thématiques dans la nature, des cours de cuisine avec des plantes sauvages;
- tenir une comptabilité.

Environnement de travail

Les herboristes travaillent le plus souvent seuls, à leur propre compte. La cueillette des plantes se fait à la belle saison, l'hiver étant davantage réservé à la fabrication des produits. Les horaires sont libres, mais les cours ou stages donnés par l'herboriste ont parfois lieu le week-end ou en soirée.

Formation

Il n'existe pas de formation d'herboriste reconnue officiellement en Suisse.

Les écoles L'Alchémille et Agapè proposent des formations longues en herboristerie menant à des diplômes et accréditations différentes.

Lieux

- L'Alchémille: Sion, Evolène (VS);
- Agapè: Sierre (VS), Crissier (VD).

Durée

- L'Alchémille: 25 week-ends de cours et 7 jours de stages sur 2 ans;
- Agapè: 148 jours de cours sur 2,5 ans.

Conditions d'admission

La formation s'adresse à toute personne intéressée à l'herboristerie.

Selon l'école:

- confirmation d'absence de procédure judiciaire;
- contact préalable;
- fiche ou dossier d'inscription.

Titre obtenu

- L'Alchémille: technicien ou technicienne en herboristerie (titre accrédité par la Fondation pour la reconnaissance et le développement des thérapies alternatives et complémentaires ASCA, et reconnu comme attestation de formation continue par l'état du Valais);
- Agapè: herboriste prescripteur-trice phytothérapeute (reconnaissance ASCA pour les cycles 1 et 3 ainsi que pour les disciplines nutrition et phytothérapie).

Contenu (à titre indicatif)

- L'Alchémille: plantes médicinales; botanique; plantes toxiques; anatomie, physiologie; huiles essentielles; cueillette, culture; nutrition, oligo-éléments, vitamines; biochimie; stage de galénique; stage de botanique.
- Agapè: connaissances de base; anatomo-physiologie et introduction à la pathologie organique; détail des pathologies; phytothérapie & herboristerie; conseil en nutrition; gestion de cabinet.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Sens de l'observation
- Bonne mémoire
- Hygiène et propreté
- Sens commercial

Perspectives professionnelles

Le plus souvent, les herboristes sont propriétaires de leur magasin et vendent leurs propres produits. Des débouchés existent également dans les magasins de diététique. Ces professionnels peuvent également proposer des ateliers pratiques de création de produits ou des promenades thématiques dans une structure publique ou privée. L'exercice de la profession et le commerce de certains produits notamment médicaux, peuvent être, selon les cantons, soumis à autorisation. Seuls les herboristes titulaires d'un diplôme de droguiste ou de pharmacien sont autorisés à faire le commerce des plantes médicinales figurant sur la liste éditée par Swissmedic, et qui ne sont pas considérées comme denrées alimentaires (Ordonnance fédérale RS 817.022.17, annexe 1).

Perfectionnement

Les herboristes ont la possibilité de compléter leurs connaissances en suivant des formations dans les domaines de la médecine naturelle, de la naturopathie, etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Botaniste UNI/Botaniste UNI
- Droguiste CFC/Droguiste CFC
- Naturopathe DF/Naturopathe DF

Adresses

Ecole de naturopathie et de soins naturels Agapé
Promenade du Clos 1
3960 Sierre
Tél.: 078 735 34 04
<http://www.ecoleagape.ch>

Ecole de plantes médicinales L'Alchémille
CP 62
1983 Evolène
Tél.: 027 283 24 04
<http://www.alchemille.swiss>

Fondation ASCA
Rue St-Pierre 6A
CP 548
1701 Fribourg
Tél.: 026 351 10 10
<http://www.asca.ch/>